

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°20250401-10**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**De la commune de GONDECOURT**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du vingt-six mars deux mille vingt-cinq, en mairie, au nombre prescrit par la loi.

La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le vingt-six mars deux mille vingt-cinq.

**Etaient présents :**

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, CHAVATTE Philippe, DUPONT Sabine, DELACROIX Thérèse Marie, TRACKOEN Ruddy, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, FLEUREAU David, LEFEBVRE Arnaud, LEHOUQC Audrèy, VANPEPERSTRAETE Philippe, DESMAZIERES Michel, BARBIEUX Arthur, DELANNOY Pierre-Yves, BRINGUEZ Christine, WILMOT Michel, LANNOO Dominique, HALLOT Vincent.

**Etaient excusés avec procuration :**

Céline MULLIER a donné procuration à Pierre Eugène VANOOSTEN , Thierry FAMECHON a donné pro-curation à Christine BRINGUEZ, Jocelyne MAHIEU a donné procuration à Régis BUÉ, Audrey SZCZEPANSKI a donné procuration à Philippe CHAVATTE, Sandrine JOAN a donné procuration à Sabine DUPONT, Jean Pierre FERNANDEZ a donné procuration à Dominique LANNOO, Emeline FERNANDEZ a donné procuration à Vincent HALLOT.

**Absente non excusée :**

Isabelle LEMOINE.

Soit 19 présents, 7 absents excusés avec procuration, 1 absente non excusée .

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Monsieur Pierre-Eugène VANOOSTEN.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

**10) Subvention communale au Centre d'Action Sociale**

Il est proposé au conseil municipal de voter une subvention de fonctionnement au budget 2025 du Centre Communal d'Action Sociale de Gondécourt à hauteur de 70 000 euros, celle-ci pouvant être versée en plusieurs fois au cours de l'année 2025.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-2 et 2312-1,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 18 mars 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer une subvention au CCAS de Gondécourt de 70 000 euros

DIT que celle-ci pourra être versée en plusieurs fois au cours de l'année 2025

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025 de la commune

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original, fait à Gondécourt le 2 avril 2025

Le Maire de Gondécourt,

Régis BUÉ



Le secrétaire de séance,

Pierre-Eugène VANOOSTEN